



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Etudes

**Point soumis pour vote à la Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**

N° 2019-11

Séance du 27 septembre 2019

Président: Pasquale MAMMONE
Vice-président: Corinne ROBACZEWSKI

**Procès-verbal de la Commission
Formation et Vie Universitaire du 21 juin 2019**

Condition d'acquisition du vote: majorité des membres présents ou représentés
Nombre de membres présents ou représentés: 18
Nombre de vote pour: 18
Nombre de vote contre: 0
Nombre d'abstention: 0

M. le Président soumet au vote le procès-verbal de la Commission Formation et Vie Universitaire du 21 juin 2019, qui est adopté à l'unanimité.

Fait à Arras, le 27 septembre 2019

Le Président,

Pasquale MAMMONE

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37
www.univ-artois.fr



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

PROCES VERBAL
de la COMMISSION de la FORMATION et de la VIE UNIVERSITAIRE
du 21 juin 2019

Président

Pasquale MAMMONE

Vice-Présidente de la CFVU

Corinne ROBACZEWSKI

MEMBRES PRESENTS ou REPRESENTES

Représentants des Professeurs et Personnels Assimilés

Christian MATHIEU; Anne PONCHEL (pp.); Bernard REITEL; Laurence TILLOY; Gabriel VELU

Représentants des Enseignants-Chercheurs

Sylvie BERGER; Christine BLONDEAU (pp.); Frédéric BOUSSEMARY; Eric DEHAY; Marc DUTOIT;
Marie-Hélène GARCIA; Hervé ROISSE

Représentants des BIATSS

Magali LESAGE; Patricia MARTIN; Béatrice VANOFF-DELEPLACE (pp.)

Représentants des Usagers

Personnalités extérieures

Représentant le directeur du CROUS: Sabine THERAGE

Représentant d'un établissement d'enseignement secondaire: Sandrine FRESICAL (pp.)

Membres de droit avec voix consultative

Brigitte BUFFARD-MORET ; Isabelle CABY; Olivier CHOVAUX; Pascal DEPREZ; Anne-Laure HOJNATZKI; Corinne LEBLOND; Bertrand MAZURE; Eric MONFLIER ; Marie-Pierre PARENTON ;
Annie VANHAECKE

Membres invités

Sonia BARBO; Carole BURCZYK (excusée)

I/ GOUVERNANCE: points d'actualité

- 1) Information sur l'avancée de la LCeR
- 2) Information sur le rapport et la visite du HCERES

II/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 8 mars 2019 (vote)

III/ FORMATIONS

- 1) Proposition de contrat de réussite étudiant – modalités de désignation et périmètre d'action des directeurs d'études (vote)
- 2) Calendriers pédagogiques (vote)
- 3) Modification de la maquette du DEUST Action, commercialisation des Services Sportifs et proposition de modalités de contrôle des connaissances pour le passage au contrôle continu intégral (vote)
- 4) Bilan du Bonus Qualité Enseignement (BQE)
- 5) Bonus Qualité Enseignement en Réseau (BQER) (vote)
- 6) Licence LEA : création d'un parcours Anglais et Français sur objectifs spécifiques dans le cadre d'une convention de double diplôme avec l'Université de Bohême de l'Ouest, République tchèque (vote)
- 7) Droits d'inscription et tarifs divers pour l'année universitaire 2019/2020 (vote)
- 8) Tarifs de Formation Continue et VAE pour l'année universitaire 2019/2020 (vote)

IV/ VIE ETUDIANTE

- 1) Proposition de Charte des associations étudiantes de l'université d'Artois (vote)
- 2) Présentation des projets présentés dans le cadre de la CVEC

VI/ CONVENTIONS (vote)

- 1) Convention de double diplôme avec l'université de Bohême de l'Ouest, République Tchèque.

VII/ QUESTIONS DIVERSES

I/ GOUVERNANCE: points d'actualité

1) Disparition de la ComUE

Dans une déclaration commune, les membres du conseil de la ComUE ont demandé au ministère le transfert de l'ESPE à l'université de Lille sous réserve du maintien des moyens. Ils ont aussi demandé la création d'une structure qui permettrait aux universités de la région de s'associer pour certains projets, en dehors des alliances déjà existantes.

Le ministère apporte la garantie du transfert vers l'université de Lille de la masse salariale des personnels de l'ESPE uniquement. Il reste évasif sur le transfert des autres moyens de la ComUE, et notamment de la masse salariale de tous les personnels qui ne relèvent pas de l'ESPE. Au regard de sa situation financière, l'université de Lille a décidé de soumettre à son Conseil d'Administration le retrait de la ComUE.

2) Le contrat de site

La visite du comité des experts formation de l'HCERES est programmée la semaine prochaine. Le contrat de site reste à faire. Notre site se structure autour de l'alliance avec l'UPJV et l'ULCO. Le HCERES a salué cette alliance, qu'il a jugé pertinente.

Cette alliance va prochainement être formalisée au travers de la signature d'une convention d'association regroupant plusieurs projets communs. Le projet d'alliance lancé depuis 3 ans se poursuit avec un certain nombre de projets en recherche et en formation: un parcours santé, un institut sur le tourisme, un projet d'école d'ingénieurs en réseau, un campus à l'étranger (Marrakech) portant sur la logistique.

Le président cède la parole à Corinne Robaczewski pour présenter les autres points d'information.

3) Information sur l'avancée de la LCeR

La mise en œuvre de la Licence Compétences en Réseau fait partie des projets structurants de l'alliance entre l'Université d'Artois, l'UPJV et l'ULCO qui s'égrène sur dix ans. Corinne Robaczewski fera auprès de la CFVU des points réguliers sur l'état d'avancement du projet.

Elle explique tout d'abord que le projet LCeR est encadré par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et que la réunion de lancement organisée par l'ANR a eu lieu le 22 mars dernier.

Corinne Robaczewski rappelle que les trois universités partenaires couvrent un territoire important dans les Hauts-de-France et qu'elles sont des universités pluridisciplinaires et multipolaires. C'est l'un des atouts majeurs du projet.

Nos universités travaillent avec un grand nombre d'acteurs du territoire, les lycées sont partenaires de la LCeR. Cela favorise la réflexion d'une part sur la flexibilité du parcours et, d'autre part sur le continuum « -3 + 3 ». L'objectif principal de ce projet est de transformer, d'adapter chaque licence en parcours personnalisés en proposant des enseignements en présentiel, en distanciel, en développant à la fois des compétences disciplinaires et des compétences transversales. Des certifications universitaires seront proposées. Au-delà du taux de réussite en licence, c'est une montée en qualification et en diplomation qui est visée sur le territoire.

Afin de mener à bien ce projet, les trois universités ont fait le choix de faire accompagner leurs équipes pédagogiques dans la transformation de leurs enseignements par le Laboratoire de soutien aux Synergie Education-Technologie (LabSET). A cet effet, les équipes pédagogiques du domaine

sciences et technologies ont déjà rencontré le LabSET à trois reprises: une première réunion a eu lieu à Lens fin mars, une seconde à Amiens en avril puis un séminaire de 2 jours en mai.

La méthode du laboratoire est d'accompagner sur 3 points : le savoir agir, ou comment transformer les intitulés d'UE ou d'éléments constitutifs en des intitulés de blocs de compétences ; les activités, ou comment amener les étudiants à développer les compétences attendues ; et l'évaluation de ces compétences. Ces deux derniers points ont fait prendre conscience que le calendrier, qui prévoyait initialement le basculement pour 2020 des seules licences de physique, physique-chimie et chimie, n'était pas adapté à cette méthode de travail. Dans nos universités, ces trois licences sont en effet très souvent organisées en portail ou avec des passerelles possibles vers d'autres licences du même domaine. Les isoler des autres licences du même domaine ne facilite pas le travail sur les activités et les évaluations des compétences et il est donc apparu nécessaire de faire basculer en même temps toutes les licences du domaine Sciences-Technologies-Santé, soit pour l'université d'Artois, les licences de physique, physique-chimie, chimie, informatique, mathématiques, sciences de la vie et sciences pour l'ingénieur.

Cette décision a eu un impact sur le calendrier, puisque le démarrage a été reporté, avec l'accord de l'ANR, en 2021, ce qui correspondra en outre à la réforme du baccalauréat.

Corinne Robaczewski remercie les directeurs des composantes ainsi que les équipes pédagogiques concernées du vif intérêt qu'ils portent au projet en acceptant de s'adapter.

Le président rappelle que la première évaluation de l'avancée du projet par l'ANR aura lieu en 2022 et il s'interroge sur la pertinence des premiers indicateurs, notamment ceux de la réussite en L1, qui ne permettront pas encore de mesurer l'efficacité du projet.

Eric Monflier indique qu'il n'intervient habituellement pas en CFVU mais que cette fois, il lui semble important d'appeler à la vigilance dans la mesure où il y a deux instances d'évaluation, l'ANR et le grand jury. Se fondant sur l'expérience des PIA 1 et 2 consacrés aux opérations en recherche IFMAS-Pivert, il rappelle que le projet ITE IFMAS a fait l'objet de divergences d'avis entre l'ANR et le grand jury et qu'il a été arrêté.

Corinne Robaczewski précise que le fonctionnement en matière de formation est le même qu'en matière de recherche, avec deux instances d'évaluation. L'ANR s'est en outre montrée rassurante sur l'échéance des trois ans à laquelle le jury délivre un « go » ou un « no go » : l'agence a en effet bien notifié que cette échéance court à compter de la date de démarrage du projet et non à compter de l'obtention de ce projet.

Bertrand Mazure insiste également sur le fait que le passage à la LCeR dans le domaine STS se fera dans sa globalité en 2021 et non de manière progressive jusqu'en 2023, permettant ainsi de gagner deux ans sur la transformation des licences du domaine. En outre, il indique que ce nouveau calendrier sera en phase avec la réforme du baccalauréat.

4) Information sur le rapport et la visite du HCERES

Le Président fait état du rapport provisoire du HCERES concernant l'accréditation de l'offre de formation de l'université, qui est globalement positif. Quasiment toutes les formations ont obtenu un avis favorable, quelques-unes faisant l'objet de recommandations pouvant être levées après la visite du HCERES. Une seule licence professionnelle a reçu un avis défavorable.

Le président rappelle que l'avis du HCERES est fortement suivi par la DGESIP.

Le rapport provisoire est diffusé pour information aux membres de la CFVU. Corinne Robaczewski indique qu'il a été envoyé aux porteurs de formation pour qu'ils puissent rapidement préparer la visite des experts du HCERES le 26 juin prochain.

Le rapport est bon et marque le travail qui a été accompli dans notre université. Il souligne :

- l'équilibre et la pertinence de l'organisation en quatre champs au regard de la stratégie de l'établissement qui est de croiser les besoins du territoire dans le domaine socio-économique avec les domaines de recherche forts de l'université ;
- un bon pilotage de l'offre de formation dont la CFVU est un atout important. Les rôles de l'Observatoire Stratégique des Formations, du conseil des directeurs de composante et à l'avenir du conseil des champs sont également relevés.
- l'importance du projet structurant NCU qui va donner à l'université d'Artois et à ses partenaires une position forte sur le territoire.

Certains points de vigilance, que nous avons relevés dans notre rapport d'auto-évaluation, sont repris :

- l'amélioration du suivi de nos étudiants: suivi des diplômés, de leur insertion professionnelle, ou de leur poursuite d'études.
- les taux de poursuite d'études à l'issue de la LP, trop élevés ;
- la poursuite d'étude en doctorat à la suite des masters, trop faible.

Sur les soixante-quatorze dossiers déposés, un seul a reçu un avis défavorable et six ont reçu un avis avec des réserves que la visite des experts du HCERES pourra permettre de lever.

Corinne Robaczewski remercie les porteurs de formation ainsi que l'ensemble des équipes pédagogiques et des équipes administratives dédiées car ce beau rapport est le fruit de leurs efforts. Les soixante-quatorze porteurs de formation sont invités à rencontrer le comité d'experts le 26 juin après-midi. A l'issue de cette rencontre, nous recevrons le rapport définitif. Un avis sur chacune de nos formations sera communiqué au ministère afin de négocier le contrat d'accréditation des cinq ans à venir.

Pour l'établissement des maquettes de formation, la direction des études, et en particulier Anita Bonnet, a travaillé en lien avec la DSI pour proposer aux porteurs de projets un outil leur permettant de présenter ces maquettes soit de manière classique (semestre, UE, éléments constitutifs), soit de manière novatrice en compétences, blocs de compétences. Cet outil permet d'évaluer le coût de la formation ainsi que la répartition entre le disciplinaire, le non disciplinaire et le transversal.

Par ailleurs, Corinne Robaczewski informe qu'elle a rencontré les équipes pédagogiques, lors de réunions organisées par champ, accompagnée du responsable de champ concerné (Eric Dehay, Jean-François Henninot, Bertrand Mazure, Pierre Schneider), du service Cap Avenir (Marc Dutoit et Sonia Barbo), du service des relations Internationales (Ahmed El Khaladi), de la maison des langues (Nicolas de Ribas) et de la Direction des études (Anne-Laure Hojnatzki). L'objectif était d'échanger sur la construction des maquettes (la part réservée à la professionnalisation, à l'internationalisation) et sur les projets de champ.

Les maquettes seront soumises au vote de la CFVU et du CA en novembre.

Le président remercie à son tour les équipes pour le travail fourni.

III/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 8 mars 2019 (vote)

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

III/ FORMATIONS

1) Proposition de contrat de réussite étudiant – modalités de désignation et périmètre d'action des directeurs d'études (vote)

Corinne Robaczewski rappelle que quatre groupes de travail ont été initiés pour permettre de mettre en place la loi ORE. La composition de ces groupes avait été soumise à la CFVU.

Il s'agit des groupes :

- Direction d'étude ;
- Contrat Pédagogique de réussite ;
- Blocs de compétences ;
- Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Les groupes « Contrat pédagogique » et Direction d'études » ont finalement été fusionnés puisque le contrat pédagogique sera mis en place par le directeur d'études. C'est pourquoi sont soumis aux membres de la CFVU deux documents : d'une part, le modèle de contrat (soumis au vote), et, d'autre part, les modalités de désignation et le périmètre d'action du directeur d'étude (soumis pour information). Ce second document relève de la compétence du comité technique, du CA .

Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante est un document modèle que l'on espère pouvoir restituer à l'aide d'un outil numérique: l'AMUE vient de proposer un outil développé par l'université de Grenoble qui pourrait éventuellement s'adapter et correspondre aux souhaits émanant des groupes de travail. Ce contrat pédagogique pourrait donc être créé directement via l'intranet de l'université par les directeurs d'études et par les étudiants avec une grande facilité.

Corinne Robaczewski rappelle qu'il s'agit d'un contrat qui n'a pas de valeur juridique. Il s'agit d'un engagement moral fort. Dans ses propositions, le groupe de travail a fait le choix de suivre les consignes de l'arrêté licence en présentant:

- le profil de l'étudiant. Cette partie sera pré-remplie avec les données extraites d'Apogée. L'étudiant devra quant à lui compléter la partie réservée au projet professionnel, accompagné de son directeur d'études.
- le parcours de l'étudiant. Beaucoup de parties seront pré-remplies d'après les données déjà fournies pour le paramétrage de Parcoursup puis ajustées avec l'étudiant.
- les engagements réciproques. Ce sont les engagements de la part de l'étudiant et les engagements de la part de l'établissement qui font l'objet de la signature.
- Au-delà de la loi ORE, le groupe de travail a proposé d'ajouter une partie « souhait de l'étudiant » de manière à prendre en compte ses différents projets.
- La signature de l'étudiant devra être recueillie.

Corinne Robaczewski précise le calendrier: la mise en œuvre du contrat pédagogique de réussite pour les étudiants de Licence 1 ainsi que la fonction de directeur d'études est obligatoire pour toutes les universités à la rentrée 2019. Les directeurs d'études remplaceront les enseignants référents. Le passage aux blocs de compétences et aux Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences peut en revanche se caler sur le calendrier de notre projet NCU.

Pour répondre à différentes questions de Bertrand Mazure notamment sur l'accès au contrat ou encore sur la signature électronique, Frédéric Boussemart explique que, d'après la présentation de l'outil, l'étudiant s'identifie sur son ENT pour pouvoir accéder à son dossier. La validation du contrat se fait par une case à cocher et en cas de modification, une alerte est envoyée.

L'outil semble proposer l'essentiel des informations contenues dans le contrat tel qu'il a été imaginé par nos groupes de travail.

Annie Vanhaecke précise qu'il sera possible de paramétrer l'outil en fonction de nos modalités de «oui si ». Il sera possible de faire des mails de rappel aux étudiants qui n'auront pas validé le contrat. Néanmoins, Corinne Robaczewski rappelle qu'on ne pourra pas les sanctionner s'ils ne signent pas ou ne respectent pas le contrat.

Sylvie Berger aurait préféré que le contrat ne mentionne pas l'assiduité dans les engagements de l'étudiant. Elle regrette aussi que le directeur d'études n'ait pas la possibilité de rédiger des propositions et d'en assurer le suivi.

Corinne Robaczewski indique que le groupe de travail a été contraint de restreindre ses objectifs pour deux raisons majeures: il ne savait pas quel serait l'outil de gestion utilisé, et la mise en place de la LCeR à la rentrée 2021 va imposer d'autres exigences pour le contrat.

Il sera possible d'améliorer le dispositif au regard du bilan de l'année 2019-2020.

Sylvie Berger insiste sur le fait que le dialogue avec l'étudiant existe déjà, l'enseignant lui proposant des dispositifs de renfort. Il est important que les contrats soient reportés d'une année sur l'autre et visibles par les différents directeurs d'études.

Soumis au vote, le modèle de contrat pédagogique de réussite est approuvé à l'unanimité.

2) Calendriers pédagogiques (vote)

Le Président demande aux directeurs de composantes de présenter les éventuelles évolutions ou remarques qu'ils souhaitent porter à la connaissance des membres de la CFVU.

Pour les licences de LEA et de LLCER de l'UFR des langues, Marie-Hélène Garcia demande d'avancer la seconde session d'examens des semestres pairs de deux jours du 17 juin au 25 juin au lieu du 15 au 23 juin comme indiqué dans le document.

En master Nutrition et Sciences des aliments à l'UFR des Sciences, Bertrand Mazure fait remarquer le nouveau calendrier d'alternance.

Aucune autre remarque n'est formulée sur les calendriers pédagogiques présentés ; Anne-laure Hojnatzki précise que les calendriers des formations de l'UFR de droit ainsi que le calendrier du master CLE seront présentés lors de la prochaine CFVU.

L'ensemble des calendriers pédagogiques soumis aux membres de la CFVU sont votés à l'unanimité.

3) Modification de la maquette du DEUST Action, commercialisation des Services Sportifs et proposition de modalités de contrôle des connaissances pour le passage au contrôle continu intégral (vote)

Isabelle CABY indique que les modifications proposées ont pour but de mettre plus de cohérence et de transversalité entre les quatre semestres tout en respectant l'équilibre des volumes horaires sur chaque année. La première année comporte 476h et la seconde année 480h. A chaque semestre, on retrouve trois grandes unités d'enseignement centrées sur l'action, la commercialisation des services sportifs. On retrouve aussi des UE tournées vers les activités physiques, l'animation de l'activité physique et sportive et vers la pré-professionnalisation.

Les compétences développées portent sur la vente et la gestion des espaces, sur l'organisation mais aussi le management des activités physiques et sportives.

Bien que l'objectif du DEUST soit l'insertion immédiate, la LP Métiers de la forme parcours management des organisations du marché de la forme qui ouvrira en septembre permettra à certains étudiants de poursuivre sur une 3^{ème} année.

L'UFR des STAPS a aussi décidé d'appliquer le contrôle continu intégral en DEUST. Si l'expérience fonctionne au titre de l'année 2019-2020, la composante souhaite développer l'évaluation en contrôle continu intégral en licence.

Corinne Robaczewski rappelle que le basculement au contrôle continu intégral est certes un facteur de réussite en licence mais implique d'adapter les calendriers.

Le Président rappelle la nécessité de préserver la notion de seconde chance prévue par la loi.

Les modifications de la maquette du DEUST Action, commercialisation des Services Sportifs et la proposition de modalités de contrôle des connaissances pour le passage au contrôle continu intégral sont adoptées à l'unanimité.

4) Bilan du Bonus Qualité Enseignement (BQE)

Frédéric Boussebart rappelle tout d'abord le fonctionnement de la commission BQE: conformément à la procédure votée en CFVU le 30 novembre 2018, la commission BQE se compose du vice-président délégué à la réussite, de la directrice du SUPArtois, d'un représentant du SUPArtois, d'un représentant du SCD, d'un représentant de la DSI, d'un représentant de CAP Avenir, de deux enseignants-chercheurs extérieurs, d'un enseignant-chercheur de chacun des 4 champs de l'université, d'un enseignant-chercheur ayant été accompagné par le SUPArtois dans une activité de recherche, d'un lauréat d'un précédent BQE et du vice-président étudiant.

L'appel à projets est paru en janvier: 46 projets représentant 2400 heures au total ont été déposés et Viviane Boutin a accompagné chaque porteur pour étoffer leur projet. Deux rapporteurs par dossier ont été désignés et la commission s'est réunie le 05 juin dernier. Ce sont l'IUT de Lens et l'UFR des STAPS qui ont déposé le plus grand nombre de dossiers (11 chacun) ; l'UFR de droit n'a quant à elle pas participé à la campagne. L'enveloppe ouverte était de 2000 heures à répartir de la manière suivante: 500 heures consacrées à la réussite étudiante et 1500 heures pour l'innovation pédagogique. En outre, les BQE se composent d'heures de présentiel, d'heures de distanciel et d'heures de préparation. Cette année, 700 heures de préparation ont été distribuées.

La commission a finalement accordé entre 1900 et 1950 heures: 552 heures pour l'aide à la réussite et un peu plus de 1300 heures pour l'innovation pédagogique. Elles sont réparties dans les différentes formations, l'essentiel (1700heures) étant consacré au premier cycle puisque 1000 heures ont été attribuées aux licences, un peu plus de 500 heures aux DUT, 130 heures aux licences professionnelles et enfin 70 heures aux DU (consistant à des heures de préparation et non à des heures en présentiel).

Environ 40% des heures BQE concernent totalement ou partiellement les étudiants de première année (800H). Cela répond totalement aux objectifs du BQE, la transformation des pédagogies devant bénéficier en priorité aux étudiants de première année.

Frédéric Boussebart rappelle aussi que le renouvellement des BQE était autorisé pour les projets relatifs à la réussite mais pas pour les projets relatifs à l'innovation. Néanmoins, quelques projets qui existent depuis des années, tel que le projet Calypso par exemple, ne peuvent pas être totalement financés par des heures maquette et la viabilité de ces projets dépend du soutien du BQE. Tant que ces projets pourront cohabiter avec de nouveaux projets innovants, la commission BQE accepte de les soutenir. Ce sont donc 900 heures qui ont été accordées au titre de renouvellements et 1100 heures pour de nouveaux projets.

Les évolutions envisagées pour l'an prochain :

- avancer le calendrier en lançant l'appel à projets plus tôt dans l'année universitaire (à l'automne plutôt qu'en janvier) ;
- augmenter le nombre de nouveaux projets. Pour favoriser cet essaimage, il faudrait développer un outil permettant de répertorier les BQE par domaine proches de celui initié afin de permettre le dialogue et l'échange entre les porteurs de projet ;
- analyser les effets de ces transformations sur la réussite étudiante.

Le président insiste sur l'importance d'évaluer les effets des dispositifs sur la réussite des étudiants. Il insiste aussi sur la nécessité de transformer l'offre de formation en intégrant les projets BQE dans les maquettes de formation. Actuellement, environ 15% de l'offre de formation est labellisée.

Frédéric Boussebart précise que 12 nouveaux labels ont été validés cette année. La procédure de demande de labellisation a d'ailleurs été simplifiée pour permettre cette transformation de notre offre de formation qui, comme le rappelle Corinne Robaczewski, fera l'objet d'une évaluation par le HCERES lors de la prochaine accréditation.

Bernard Reitel fait remarquer que les heures attribuées dans le cadre du BQE pénalise parfois le reste de la formation : l'enseignant complétant son service avec ces heures peut ne plus souhaiter dispenser d'autres enseignements. Frédéric Boussebart rappelle néanmoins que les demandes de BQE doivent recevoir l'aval du directeur de composante.

Isabelle Caby suggère de coupler les demandes de BQE et les demandes de labellisation.

Pour Brigitte Buffard-Moret, il n'est pas possible d'intégrer systématiquement tous les BQE dans les maquettes. Les BQE sont aussi pensés pour obtenir, en plus des heures déjà existantes, un volant d'heures dédié à la réussite des étudiants. Le président précise que l'objectif du BQE n'est pas le tutorat. Il est indispensable de penser à développer de nouvelles formes d'enseignement pour favoriser la réussite.

Frédéric Boussebart conclut en indiquant que deux ateliers « BQE » à destination des enseignants seront organisés à la rentrée sur des thématiques qui se rapprochent de la grande majorité des BQE. Dans les heures de préparation accordées au projet, la participation à ces ateliers est vivement recommandée.

5) Bonus Qualité Enseignement en Réseau (BQER) (vote)

Corinne Robaczewski rappelle la composition de la commission : les VP formation des trois universités de l'alliance et des représentants de l'innovation pédagogique, du numérique, de la réussite et de la formation continue de ces 3 universités (ULCO, Artois, UPJV).

L'appel à projets concerne l'année 2019/2020 mais le budget doit être dépensé avant la fin de l'année civile 2019 en raison du financement de la masse salariale.

Le cahier des charges prévoit que le projet doit être porté par deux universités avec un essaimage envisagé sur la 3^{ème} université. L'objectif est d'inciter les collègues à travailler ensemble afin de mieux impulser notre projet NCU. Le montage du dossier est donc complexe et les montants demandés conséquents. Seulement cinq demandes de BQER ont été déposées.

La commission d'évaluation de ces demandes a d'abord procédé à une première évaluation consistant à demander éventuellement aux candidats d'apporter des compléments, des précisions. Ces éléments figurent sur le tableau récapitulatif présenté.

Sur les cinq dossiers, un projet a reçu un avis défavorable, et le budget de certains projets a été baissé.

L'avis de la commission BQER a été validé par la CFVU de l'ULCO et par la CFVU de l'UPJV. Soumis au vote, il reçoit aussi un avis favorable de l'unanimité des membres de notre CFVU.

6) Licence LEA : création d'un parcours Anglais et Français sur objectifs spécifiques dans le cadre d'une convention de double diplôme avec l'Université de Bohême de l'Ouest, République tchèque (vote)

Le Président explique que ce parcours a pour objectif de permettre aux étudiants étrangers de mieux appréhender les difficultés de la langue en leur proposant des enseignements en anglais et en français. Le but est d'attirer un peu plus d'étudiants étrangers pour développer la mobilité entrante.

Marie-Hélène Garcia précise qu'il s'agit d'un parcours ouvert au niveau L3 et mutualisé entre la licence LEA anglais et certains cours de l'UFR de Lettres et arts. Il est proposé dans le cadre d'une convention de double-diplôme avec l'université de Bohême de l'Ouest. Il pourrait répondre à l'avenir aux besoins d'autres universités européennes (Portugal ou encore Roumanie), la deuxième langue pouvant être modulaire.

Le Président indique que tous les enseignements sont mutualisés et que le coût de ce nouveau parcours est nul.

Le parcours Anglais et Français sur objectifs spécifiques de la licence LEA est adopté à l'unanimité.

7) Droits d'inscription et tarifs divers pour l'année universitaire 2019/2020 (vote)

Le président indique que les droits d'inscription et les tarifs n'ont pas évolué par rapport à l'année dernière.

Ils sont adoptés à l'unanimité.

8) Tarifs de Formation Continue et VAE pour l'année universitaire 2019/2020 (vote)

Magali Lesage explique que :

- un tarif entreprise est créé afin de permettre à des salariés de suivre certains modules du DAEU pour une remise à niveau ;
- une révision du tarif du DU Gestion de carrière du footballeur professionnel est proposée ;
- des tarifs particuliers sont proposés pour la certification universitaire en lien avec les diplômes du LMD pour répondre aux exigences de la réforme de la formation continue qui oblige à proposer des blocs de compétences.

Les tarifs de formation continue et VAE sont adoptés à l'unanimité.

IV/ VIE ETUDIANTE

1) Proposition de Charte des associations étudiantes de l'université d'Artois (vote)

Pascal Déprez présente la proposition de charte des associations étudiantes de l'université. Elle émane du constat que les associations étudiantes (une cinquantaine répertoriée) sont des acteurs incontournables du dynamisme de la vie étudiante sur tous les pôles de l'université. A travers cette charte, l'université d'Artois souhaite confirmer la reconnaissance de cet engagement dans la vie de l'établissement mais également favoriser le développement de la vie étudiante.

Cette charte comporte trois grandes parties :

- elle précise tout d'abord les principes et procédures qui conditionnent la reconnaissance d'une association, sa labellisation en tant qu'association étudiante de l'université d'Artois ;
- elle précise ensuite les droits et obligations des parties. La labellisation association étudiante de l'université d'Artois donne droit à des subventions dans le cadre du FSDIE. Les membres de l'association pourront bénéficier de formations à la gestion associative assurées par le service vie culturelle et associative, d'un accompagnement de la part du service vie culturelle et associative dans la construction et la mise en œuvre de projets. Les associations pourront aussi bénéficier d'une sensibilisation de la part du service de santé universitaire pour l'organisation d'évènements festifs et d'intégration ainsi que de la mise à disposition d'outils de prévention (éthylotests, préservatifs, protections auditives...). Les responsables associatifs et notamment les référents « évènements festifs » se verront proposés une formation aux premiers secours dispensée par le service de santé universitaire.
- la charte rappelle enfin les impératifs en matière d'éthique associative. Les associations étudiantes s'engageront à agir dans le respect de la dignité de la personne humaine, de l'ordre public et de la laïcité. Elles s'engageront aussi à favoriser la participation de tous à la vie associative étudiante par une approche inclusive, ou encore à avoir une démarche éco-responsable notamment lors de l'organisation d'un événement.

Pascal Déprez remercie sincèrement Laurence Buthod et Alexis Vin du service vie culturelle et associative, Isabelle Rollet du service de santé universitaire et Laurence Deloffre du service des affaires générales et juridiques qui ont contribué à l'élaboration de cette charte.

Soumise au vote, la charte est adoptée à l'unanimité.

2) Présentation des projets présentés dans le cadre de la CVEC

Une commission chargée de proposer une programmation de l'usage du produit de la CVEC a été instaurée lors de la CFVU du 8 mars dernier. Elle est en grande partie issue de la CFVU.

L'usage de la CVEC est en partie fléché vers le FSDIE et vers des actions de prévention et de promotion de la santé. Une part reste non fléchée et la commission a pour mission d'instruire les propositions qui sont remontées suite à un appel à projets.

L'ensemble des projets ainsi que le montant des subventions sollicitées sont recensés dans le document présenté. Tous les projets ont tous été retenus car ils répondent tous aux conditions exigées à savoir :

- contribuer à améliorer les conditions de vie des étudiants pour favoriser leur réussite, notamment en permettant de renforcer les actions de prévention en matière de santé,
- renforcer l'accompagnement social et également le soutien de tout projet susceptible de dynamiser la vie étudiante sur les campus, projet de type sportif, culturel ou artistique.

Certains projets sont des projets pluriannuels et la somme indiquée sera reconduite chaque année.

Un 2^{ème} appel à projet CVEC a été transmis aux responsables de service, aux directeurs et directrices de composante. Une 2^{ème} commission CVEC sera programmée début octobre.

Le Président rappelle que le montant accordé à ces projets s'élève à 250000€.

VI CONVENTIONS (vote)

1) Convention de double diplôme avec l'université de Bohême de l'Ouest, République Tchèque

Marie-Hélène Garcia précise que l'université de Bohême de l'Ouest avait déjà travaillé avec l'UFR de lettres et arts.

Il s'agit d'un double-diplôme pour les étudiants inscrits en fin d'études en République Tchèque et pour les étudiants de L3 germanistes de l'université. Le programme s'articule autour du parcours Anglais et Français sur objectifs spécifiques de la licence LEA.

La convention de double diplôme avec l'université de Bohême de l'Ouest, République Tchèque est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13H.

Le Président,

Pasquale MAMMONE

